

**LE BELIER**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 10 004 822,40 euros**  
**Siège social : 33240 VERAC**  
**393 629 779 RCS Libourne**

-----

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 22 MAI 2014**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SUR LE CONTROLE INTERNE**

**(ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- 1- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- 2- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- 3- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des procédures de gestion des risques mises en place ;
- 4- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- 5- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- 6- De la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- 7- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2014.

**Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou expliquer »**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF révisé le 16 juin 2013 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code AFEP MEDEF », à l'exception des 2 recommandations suivantes :

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique LE BELIER/explications
<p><b>Durée des fonctions des administrateurs</b> (section 14 du Code)</p> <p>La durée du mandat des administrateurs, fixée par les statuts, ne doit pas excéder quatre ans, de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection.</p>	<p>Les statuts ont fixé la durée des mandats des membres du Conseil d'administration au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. A ce jour, il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire. En effet, compte tenu de sa taille, la Société juge que la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration qui a été fixée à 6 ans est plus adaptée qu'un renouvellement plus fréquent</p>
<p><b>Part des administrateurs indépendants</b> (section 9.2 du Code)</p> <p>Dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers.</p>	<p>Suite à la ratification par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de la nomination de Monsieur Christian LOSIK, il manque un administrateur indépendant pour atteindre le seuil recommandé par le Code AFEP MEDEF.</p> <p>Le Comité des nominations et des rémunérations fait ses meilleurs efforts pour formuler des recommandations permettant au Conseil de statuer sur la candidature d'un administrateur indépendant supplémentaire.</p> <p>Il est à noter que compte tenu de la typologie de l'administrateur recherché et des contraintes liées au cumul des mandats, cette recherche présente une certaine difficulté.</p>

## 1. COMPOSITION DU CONSEIL ET APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

### 1.1. Composition du Conseil

#### Président

**Philippe GALLAND – 67 ans – 11 941 actions**

Nommé le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

#### Directeur Général

**Philippe DIZIER – 57 ans - 76.309 actions**

Nommé le 24 mai 2012, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

**Membres du Conseil d'administration:**

- **Noèle GALLAND – 64 ans – 20 actions**

Nommée le 24 mai 2011, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

- **LE BELIER PARTICIPATIONS - 5 actions - représentée par Denis GALLAND – 61 ans – 270 actions**

Nommée le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

- **Christian LOSIK – 59 ans - 10 actions**

Nommé le 27 mai 2010, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

- **COPERNIC – 3.796.771 actions, représentée par Thierry RIVEZ – 50 ans – 63.391 actions**

Coptée le 21 décembre 2010 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

**Actions détenues par les mandataires**

Les actions détenues par les mandataires sont inscrites au nominatif.

**Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31/12/2013**

NOM	SOCIETES	FONCTIONS- MANDATS
<b>Philippe GALLAND</b>	<p><u>Groupe</u> LE BELIER LBO SARL</p> <p><u>Hors Groupe</u> LE BELIER PARTICIPATIONS GALLAND GALILEE COPERNIC Société Civile de Choisy le Roi MACHINASSOU Sarl SCI du FAUBOURG</p> <p><u>Mandats éteints au cours de l'exercice</u> BMP Manfredonia SpA</p> <p><u>Mandats ou fonctions exercés antérieurement</u> LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Hongrie Le Bélier Dalian BSM Hungary Machining Le Bélier Kikinda d.o.o</p>	<p>Président du Conseil d'administration Gérant</p> <p>Président Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président Gérant Gérant Gérant</p> <p>Président du Conseil d'Administration</p> <p>Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil de Surveillance</p>
<b>Philippe DIZIER</b>	<p><u>Groupe</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Hongrie BSM Hungary Machining Le Bélier Kikinda d.o.o LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Dalian</p> <p><u>Mandats éteints au cours de l'exercice</u> BMP Manfredonia SpA</p> <p><u>Hors Groupe</u> GALILEE COPERNIC TPFF</p>	<p>Directeur Général, Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Directoire Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil d'Administration</p> <p>Administrateur Simple</p> <p>Directeur Général, Membre du Comité d'administration Directeur Général, Membre du Comité d'administration Gérant</p>
<b>Thierry RIVEZ</b>	<p><u>Groupe</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV BSM Hungary Machining Le Bélier Hongrie Le Bélier Kikinda d.o.o Le Bélier Dalian</p> <p><u>Hors Groupe</u> GALILEE COPERNIC K Management</p>	<p>Directeur Général Délégué, Représentant permanent de COPERNIC, Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance Président du Conseil d'administration Administrateur</p> <p>Directeur Général Délégué, Membre du Comité d'administration Directeur Général Délégué, Représentant permanent de GALILEE, Membre du Comité d'Administration Gérant</p>
<b>COPERNIC</b>	<p><u>Groupe</u> LE BELIER</p>	Administrateur
<b>LE BELIER PARTICIPATIONS</b>	<p><u>Groupe</u> LE BELIER</p> <p><u>Hors Groupe</u> GALLAND COPERNIC GALILEE</p>	<p>Administrateur</p> <p>Président Président Président</p>
<b>Denis GALLAND</b>	<p><u>Groupe</u> LE BELIER</p> <p><u>Hors Groupe</u> LE BELIER PARTICIPATIONS GALILEE COPERNIC</p>	<p>Représentant permanent de LE BELIER PARTICIPATIONS, Administrateur</p> <p>Directeur Général, Administrateur Membre du Comité d'administration Membre du Comité d'administration</p>

<b>Noële GALLAND</b>	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur
	<u>Hors Groupe</u> GALILEE	Membre du Comité d'administration
	COPERNIC	Membre du Comité d'administration
	SCEA du Château de Brague	Gérante
<b>Christian LOSIK</b>	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur
<b>CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION</b>  (fin de mandat le 09 octobre 2013)	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur
	<u>Hors Groupe</u> ALPHA DIRECT SERVICES	Administrateur
	DE FURSAC FINANCES	Membre du Comité de Direction
	GIRARD-AGEDISS SAS	Membre du Comité de surveillance
	GIMAEX SA	Membre du Comité de surveillance
	GROUPE EDITOR	Administrateur
	RBDH	Administrateur
	THOMSON VIDEO NETWORKS SAS	Membre du Comité de Surveillance
	KEPLER SAS	Président du Comité d'administration
	SIRENAK	Administrateur
	<u>Mandats ou fonctions exercés antérieurement</u> MARCHAL TECHNOLOGIES SAS	Membre du Comité stratégique
	FINANCIERE CHANTIERS BAUDIER SA	Administrateur
	<b>Amélie BROSSIER</b>  (fin de mandat le 09 octobre 2013)	<u>Groupe</u> LE BELIER
<u>Hors Groupe</u> COPERNIC		Membre du Comité d'administration
CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION		Membre du Directoire
DAILYMOTION SA		Représentant permanent du FONDS STRATEGIQUE D' INVESTISSEMENT, Administrateur
GERARD PERRIER INDUSTRIE SA		Membre du Conseil de Surveillance
THOMSON VIDEO NETWORKS SAS		Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, membre du Comité de Surveillance
KEPLER SAS		Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, membre du Comité d'administration

### **Conditions de nomination et indépendance**

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont les membres ont été nommés par les assemblées générales des 28 mai 2009, 27 mai 2010, 24 mai 2011 et 24 mai 2012. Deux nominations provisoires ont été effectuées lors des conseils des 24 septembre et 21 décembre 2010 et ratifiées par l'assemblée générale du 24 mai 2011.

Lors de sa séance du 18 décembre 2013, le Conseil a pris acte de la démission de la société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION à effet du 9 octobre 2013. Aucune cooptation n'a été décidée par le Conseil dans le prolongement de cette démission.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire.

Les statuts de la société prévoient que chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

Cependant, le Règlement intérieur du Conseil d'administration, modifié par le Conseil dans sa séance du 25 mars 2014, impose la détention par chaque administrateur de 10 actions au nominatif, en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF révisé (section 14).

La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Le Conseil d'Administration est constitué de six membres à la date d'établissement du présent rapport.

La Société souscrit aux critères d'indépendance des administrateurs exprimés par le Code AFEP-MEDEF et qui sont les suivants (section 9 du Code) :

- ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son groupe,
- ne pas être, ni avoir été au cours de 5 dernières années : salarié ou mandataire de la société ou d'une société du groupe, mandataire d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement) significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 dernières années,
- ne pas être membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans,
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil comprend un administrateur indépendant, M. Christian LOSIK, nommé par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

En particulier Mr Christian LOSIK répond parfaitement aux critères d'indépendance ci-dessus précisés, ce que le Conseil d'administration a confirmé dans sa séance du 25 mars 2014 au cours de laquelle il a procédé à l'appréciation annuelle de l'indépendance des administrateurs de la Société.

Pour autant, le Conseil considère que chacun de ses membres présente des qualités de probité et de loyauté qui le conduisent à exercer en permanence son jugement de manière indépendante dans le respect de l'intérêt de la Société et dans celui de ses actionnaires.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe, au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société Le Bélier des membres du Conseil et de la Direction générale et leurs intérêts privés.

Aucun censeur n'a été nommé, et aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

## **1.2. Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil**

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le pourcentage d'administrateurs de chaque sexe ne devrait pas être inférieur à 20% à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suit le 1er janvier 2014.

La Société dépassait ce pourcentage depuis la nomination de Madame Noèle GALLAND par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, avec deux administrateurs de sexe féminin sur les sept que comportait le Conseil.

Depuis le 9 octobre 2013, date de la démission de la société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION de ses fonctions d'administrateur et de la cessation par Madame Amélie BROSSIER de ses fonctions de représentant permanent de cette société, le Conseil se compose d'un seul membre féminin, Madame Noèle GALLAND, la proportion de membres féminins du Conseil étant ramenée dès lors sous le seuil de 20% (un administrateur sur six).

Dans sa séance du 25 mars 2014, le Conseil a pris acte de la recherche entreprise par le Comité des nominations et des rémunérations d'un candidat aux fonctions d'administrateur susceptible de satisfaire tant aux dispositions légales relatives à la mixité dans la composition du Conseil qu'aux recommandations du code AFEP-MEDEF relatives à l'indépendance des membres du Conseil.

Le Comité des nominations et des rémunérations fait ses meilleurs efforts pour formuler des recommandations permettant au Conseil de statuer sur la candidature de cet administrateur supplémentaire.

Compte tenu de la typologie de l'administrateur recherché et des contraintes liées au cumul des mandats, cette recherche présente une certaine difficulté.

## **2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **2.1. Fonctionnement du Conseil**

#### **Dispositions relatives à la Direction Générale**

La Direction Générale est assurée par Monsieur Philippe DIZIER depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Monsieur Thierry RIVEZ est Directeur Général Délégué depuis le 1er janvier 2011. Il est en charge par ailleurs de la direction administrative et financière du Groupe.

Dans le cadre du partage des rôles entre Président et Directeur Général :

- *Le Président se tient régulièrement informé des affaires du Groupe.*
- *Le Président donne les principales orientations. Au regard de celles-ci, le Directeur Général établit un plan stratégique qu'il partage et fait valider par le Président.*
- *Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil d'administration et en particulier à la présentation du plan stratégique et des budgets par le Directeur Général.*
- *Le Directeur Général veille aux affaires de la Société. Il prend toutes les décisions nécessaires à sa bonne marche dans le cadre du mandat qui lui a été confié.*

#### **Fréquence des réunions**

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois et a abordé les sujets suivants :

- conventions réglementées (1 réunion)
- avals, cautions et garanties (2 réunions)
- examen des comptes sociaux et consolidés (2 réunions)
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle (2 réunions)
- rapport financier semestriel du Conseil d'administration (1 réunion)
- évaluation du fonctionnement du Conseil (1 réunion)
- questions diverses (2 réunions)

#### **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social sur convocation du Président.

Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 97 %.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 26 mars 2013,
- 23 mai 2013,
- 3 septembre 2013,
- 24 septembre 2013,
- 18 décembre 2013.

#### **Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 14 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre simple ou télécopie.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et notamment à celles qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

### **Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement les actionnaires et qui s'impose l'obligation d'agir dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et les documents complémentaires qu'il désire recevoir.

### **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs sur leur demande.

### **Compétences du Conseil d'administration**

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'administration de la loi, il examine :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les budgets annuels
- les opérations de croissance externe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration exerce les fonctions suivantes :

- il désigne les mandataires sociaux,
- il choisit le mode d'organisation du Conseil,
- il contrôle la gestion et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'au marché à travers les comptes.

### **Travaux spécifiques menés sur l'exercice 2013**

Réunion des administrateurs pour examen du plan stratégique (3 ans) et du budget 2014. De plus le Conseil fait régulièrement le point sur l'activité de la Société.

### **Comités spécialisés et Règlement Intérieur**

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en 2009, modifié en mars 2010, sans créer de comités spécifiques.

Le Conseil d'administration joue le rôle des comités spécialisés et notamment du comité d'audit en se prévalant de l'article L.823-20 § 4 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration comporte un membre indépendant présentant des compétences particulières en matière financière et comptable. Ce choix permet à l'ensemble des administrateurs d'avoir une meilleure appréhension des comptes du Groupe. De plus, les rencontres, au minimum à raison de deux fois par exercice, avec les dirigeants et les auditeurs et par ailleurs le suivi de la cartographie des risques permettent une bonne vision des processus de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration du 24 mars 2011 a créé un Comité des nominations et des rémunérations composé d'au moins deux membres du Conseil dont au moins un est indépendant. Sont membres de ce Comité :

- Monsieur Christian LOSIK, administrateur indépendant, et
- Madame Noèle GALLAND, administrateur, nommée par le Conseil lors de sa séance du 18 décembre 2013, en remplacement de Madame Amélie BROSSIER, représentant permanent de la société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION.

Dans sa séance du 25 mars 2014, le Conseil a renouvelé Monsieur Christian LOSIK et Madame Noèle GALLAND, en qualité de membres de ce Comité.

Au cours de la même séance, le Conseil a nommé Monsieur Christian LOSIK Président du Comité des nominations et des rémunérations en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF révisé.

Par ailleurs, la faculté pour les administrateurs d'assister au Conseil grâce à la visioconférence a été introduite dans le règlement intérieur de la Société par le Conseil lors de sa séance du 24 mars 2011.

Dans sa séance du 25 mars 2014, et conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé, le Conseil a adopté une modification des dispositions du règlement intérieur relatives aux administrateurs, en fixant à 10 le nombre d'actions que chaque administrateur doit détenir au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions.

### **Evaluation du Conseil d'Administration**

Début 2014, Le Bélier a réalisé une autoévaluation du fonctionnement du Conseil.

Au travers de cette autoévaluation, le Conseil estime que son fonctionnement est satisfaisant (horaires, présentisme, liberté d'expression, respect de la séparation des pouvoirs) et l'implication des membres du Conseil dans ses travaux et analyses est bonne (expression des attentes, analyse de la performance, ...).

### **Comité de Direction**

Il existe un Comité de direction, composé du Directeur général, ainsi que des directeurs opérationnels du Groupe.

Ce Comité de direction, qui s'est réuni 19 fois au cours de l'exercice 2013, a un rôle d'information, de cohésion, de prise de décision et est force de proposition pour les perspectives stratégiques.

## **3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **3.1 Objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et démarche engagée**

#### **Procédures de contrôle interne**

Les objectifs des procédures de contrôle interne d'une société tête de Groupe telle que LE BELIER, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient et à garantir la fiabilité des comptes consolidés. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et participations.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de LE BELIER ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et qu'ils soient conformes aux règles internes au Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels, et aux lois et à la réglementation en vigueur,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'Administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe,
- de garantir la préservation des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **Procédures de gestion des risques**

Le Groupe, conscient de la nécessité d'avoir un contrôle interne efficace tant au sein de la holding LE BELIER que dans chacune des filiales opérationnelles a décidé de mettre en œuvre une démarche de cartographie des risques fondée sur les principes suivants :

- Le passage au crible des processus de l'entreprise a permis l'identification et la hiérarchisation des risques opérationnels et financiers auxquels est exposé le Groupe.
- Un calcul de criticité de chacun des risques identifiés a été réalisé. La criticité est obtenue par le produit de la gravité, de l'occurrence et de la détectabilité du risque.
- Pour chacun des risques un plan d'action a été établi. Ces plans d'actions sont suivis dans leur réalisation et sont susceptibles d'être complétés si nécessaire, En fonction de la réalisation de ces plans d'action et/ou de l'évolution des risques, la criticité est recalculée sur la base d'une fréquence semestrielle.

Le dispositif actuellement mis en place dans le cadre de cette démarche s'appuie en particulier sur les points principaux suivants :

- organisation générale du groupe (décentralisation géographique des opérations quotidiennes / centralisation de fonctions clé) ;
- centralisation des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Achats, Système Information, Méthodes Industrielles, Finances, Qualité, Commercial.
- intégrité et éthique ;
- politique de délégation des responsabilités ;
- organisation de la séparation des fonctions.

### **3.2 Organisation du contrôle**

La démarche retenue par le Groupe LE BELIER est structurée conformément au cadre de référence prescrit par l'AMF et adapté pour les VaMP<sup>1</sup>. A ce titre, cette démarche s'appuie sur les 5 composantes du contrôle interne définies par l'AMF.

#### **3.2.1. Organisation et modes opératoires**

- Les structures chargées du contrôle interne au sein du Groupe sont les suivantes :
  - Directeur Général du Groupe : il est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.
  - Directeur Général Délégué: ses actions sont coordonnées avec celles du Directeur Général.
  - Directeur Administratif et Financier du Groupe : il est notamment responsable du contrôle financier des filiales ainsi que de l'élaboration et de la production de l'information financière et de la supervision du contrôle financier.
  - Contrôleurs financiers, basés au siège, qui assistent la Direction Administrative et Financière (DAF) sur les missions de contrôle ; Responsables Administratifs et Financiers (RAF) décentralisés au niveau des principales filiales, qui assurent la production des comptes. L'un et l'autre sont fonctionnellement rattachés au Directeur Administratif et Financier Groupe, ils garantissent et mettent en œuvre la production de l'information financière conformément aux normes groupes.
  - Depuis le quatrième trimestre 2010, le Groupe a créé une fonction de contrôle interne rattachée à la Direction Administrative et Financière. Cette mission sur le contrôle interne permet d'intensifier celui-ci dans l'ensemble de l'organisation.

---

<sup>1</sup> VaMP : acronyme désignant les Valeurs Moyennes et Petites.

- Procédures de contrôle interne en place

Parallèlement, la Direction Administrative et Financière (y compris les contrôleurs financiers) effectue des missions de contrôle des procédures et autorisations importantes décrites dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières.

- Réalisation et suivi des missions

La Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de LE BELIER s'assurent de la mise en place des recommandations et de leur suivi.

A l'issue des missions de contrôle sur sites, des comptes-rendus de visite et recommandations sont systématiquement diffusés

Le responsable du Contrôle Interne a réalisé des audits de contrôle sur chacun des sites en 2012. Un rapport de contrôle a été présenté à la Direction générale et à la Direction Administrative et Financière.

- Référentiels de contrôle

Le Manuel des Procédures Administratives et Financières. Celui-ci fait l'objet d'une revue permanente, de manière à intégrer les évolutions des normes comptables intervenues récemment (normes IFRS) ainsi que les changements des processus et d'outils d'arrêté et de consolidation.

Il traite principalement les points suivants :

- Règle de présentation comptable des principaux points spécifiques à notre métier ;
- Procédures et autorisations (remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise en place de crédits, demandes d'investissement, prestations internes, cycle budgétaire, trésorerie, contrôle des encaissements, ...)
- Un plan comptable « LE BELIER ».

Les manuels de procédure ISO.

Les définitions de fonction des différents collaborateurs du département Administratif et Financier.

### **3.2.2. Diffusion et utilisation des informations**

- Instances et processus de contrôle :

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- Le rapport mensuel d'activité (dit « reporting groupe ») ;
- Les arrêtés comptables mensuels, ces derniers donnant lieu à consolidation et publication, pour les arrêtés semestriels et annuels ;
- Le tableau de bord mensuel de la performance industrielle (« BOS ») ;
- Des outils logiciels dédiés à la gestion de l'ensemble de l'information financière et au suivi de la performance.

- Détail des procédures d'élaboration et de suivi mensuel de budget :

S'appuyant sur les orientations stratégiques et les objectifs précisés par la Direction Générale, les sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation. L'objectif du cycle budgétaire est de s'assurer de la conformité des budgets vis à vis de la stratégie Groupe, de l'adéquation des moyens et des ressources, de l'amélioration de la performance industrielle et financière, de l'optimisation du Cash et de l'endettement. Les principaux documents constitutifs d'une liasse budgétaire sont le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie, le détail des investissements, les indicateurs de performance industrielle.

Semestriellement, les sociétés filiales établissent une révision du budget annuel. Cette révision intègre les réalisations des premiers mois de l'exercice et une estimation budgétaire de la période restante. Cette partie prévisionnelle est établie en fonction de la performance réalisée et des dernières informations commerciales, industrielles, sociales, etc., disponibles. Cette révision semestrielle donne lieu à une liasse budgétaire révisée comprenant les mêmes éléments de synthèse que le budget annuel. L'objectif de ces travaux semestriels est d'être au plus près de la réalité économique et de notre environnement afin de valider notre stratégie et nos actions.

Mensuellement, les sociétés filiales effectuent un suivi de leur réalisation en transmettant à la maison-mère un rapport d'indicateurs industriels accompagné de commentaires et des plans d'actions en cours. Un compte de résultat et des éléments bilanciaux sont établis mensuellement depuis mi 2006. Ce rapport comprend les informations-clés comptables et non comptables, avec un comparatif N, N-1 et budget. Mensuellement, les filiales annoncent les chiffres clés prévisionnels sur 3 mois (CA, production, effectifs, stocks, trésorerie), ce qui permet d'anticiper et de manager les risques et opportunités.

Un cycle de réunions mensuelles est établi. Les comptes-rendus sont formalisés et diffusés aux participants ainsi qu'au Directeur Administratif et Financier et au Directeur Général.

### **3.2.3. Gestion des risques :**

Une cartographie des risques a été établie en 2008 et depuis remise à jour régulièrement par le Comité de direction et présentée aux administrateurs.

Ce travail couvre l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé : risques technologiques, de fraude, d'approvisionnement, opérationnel, stratégique... Chacun de ces risques a été noté en fonction de sa gravité, de sa probabilité d'occurrence, de sa détectabilité, il est affecté à un responsable, et fait l'objet d'une revue d'avancement annuelle.

Après passage au crible des processus de l'entreprise, les principaux risques identifiés concernent :

- L'activité commerciale
- L'industriel : production, sécurité, environnement
- La R&D
- Les approvisionnements, achats
- Les ressources humaines
- La partie financière
- Et les choix stratégiques

### **3.2.4. Activités de contrôle :**

Les principaux cycles opérationnels (achats, ventes, stocks, personnel, trésorerie) ont été analysés, cartographiés et découpés en processus. Pour chacun de ceux-ci, des objectifs de contrôle ont été définis. Au regard de chacun de ceux-ci, des activités de contrôle ont été identifiées.

Certaines des activités de contrôle dédiées à la production d'informations comptables et financières sont décrites en 3.2.1, 3.2.2 et 3.3.

### **3.2.5. Pilotage du contrôle interne :**

Un plan d'audit permet de contrôler que ces activités de contrôles sont efficaces.

Des plans d'action correctifs sont mis en place et suivis dès que des défaillances se font jour.

Nous vous rappelons que la procédure de contrôle mise en place par le Groupe vise toutes les filiales comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe, soit les sociétés suivantes :

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER S.A. (Holding)	LB	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	40307761300012	100%	100%

### 3.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'ensemble des processus relatifs à la production de l'information comptable et financière est présenté au paragraphe 3.2.

Plus précisément, et sans que cette liste soit exhaustive, divers contrôles, instances, ou processus y sont consacrés :

- Rapprochement des flux de matière et des stocks, prises d'inventaires
- Suivi et contrôle des prix d'achats et des prix de vente
- Procédure d'approbation préalable des investissements
- Délégations formalisées et notifiées aux directeurs opérationnels
- Doubles signatures
- Revue périodique des résultats par filiale
- Suivi hebdomadaire des positions de trésorerie, mise en ligne centralisée de celles-ci sur une base journalière.

### 3.4 Perspectives d'amélioration

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, le Groupe a mis en œuvre depuis 2010 un suivi permanent des risques et des plans d'actions.

## 4. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Philippe DIZIER, Directeur Général.

## **5. REGLES ET PRINCIPES ARRETES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### **5.1 Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)**

Les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte notamment de la présence effective aux séances.

Le détail du montant des jetons de présence attribués est indiqué dans le Rapport de gestion du rapport annuel (point XI).

### **5.2 Rémunération des mandataires sociaux**

Le détail des montants fixes, variables et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants ou non dirigeants est mentionné dans le point XI du Rapport de gestion du rapport annuel.

La Société se réfère aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008, mis à jour en avril 2010 et révisé le 16 juin 2013, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce depuis l'exercice 2008.

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué ont une rémunération composée d'une partie fixe et variable. En particulier, cette dernière, après consultation et avis du Comité des nominations et des rémunérations, est fixée annuellement en fonction de la performance du Groupe, au regard des objectifs entérinés par le Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations a débattu des principes généraux de la politique d'attribution d'actions de performance et a formulé une proposition d'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées.

Cette proposition répond à la volonté de poursuivre l'intéressement de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales aux performances de la Société, compte tenu de leur contribution au développement de celle-ci. Elle a pour objectif de fidéliser et d'accroître la motivation de ces personnes en les associant, à terme, au capital social de la Société, sous réserve que certaines conditions de présence et de performance, qui devraient refléter l'évolution de la valeur de la Société, soient satisfaites.

Le Conseil a adopté cette proposition dans sa séance du Conseil du 25 mars 2014 dont le détail figure au point XXIII du Rapport de gestion. Cette proposition sera soumise à l'assemblée générale mixte de la Société qui se tiendra le 22 mai 2014.

Conformément à la recommandation du code AFEP-MEDEF révisé, la résolution soumise à cette assemblée mentionne expressément le sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux.

Par ailleurs, conformément à la même recommandation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 mars 2014, a, sur avis favorable du Comité des nominations et des rémunérations, fixé le nombre de titres de la Société devant être conservé au nominatif par les dirigeants mandataires sociaux, à 15% du montant total de titres de la Société détenus par ces derniers à la date du Conseil, sans que ce montant ne puisse être inférieur à 10 actions.

## **6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Par ailleurs, conformément aux statuts, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte 3 jours ouvrés au moins

avant la date de réunion,

- pour les titulaires d'actions au porteur par le dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation au moins 3 jours avant la date de la réunion, dans les conditions prévues par l'article R.225-85 du Code de commerce, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai de 3 jours, par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

En cas de vote par correspondance, seuls les formulaires de vote reçus par la Société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

## **7. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

L'ensemble de ces éléments est exposé dans le Rapport de gestion.

Fait à VERAC

Le 25 mars 2014

**Le Président du Conseil d'administration**

## **Le Bélier**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Le Bélier**

**ACEFI CL**  
48, avenue du Président-Wilson  
75116 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 220.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audt**  
Hangar 16, Entrée 1  
Quai de Bacalan  
33070 Bordeaux Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Le Béliér

Exercice clos le 31 décembre 2013

### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Le Béliér**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Le Béliér et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Bordeaux, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud